

# MISE EN PLACE D'UN RESEAU INFORMATIQUE UFA MONDON METZ

## REGLEMENT DE CONSULTATION

ENTITE EMETTRICE	LIEU D'EXECUTION
<p>GRETA LORRAINE NORD LYCEE Robert SCHUMAN 4, rue Monseigneur Pelt BP 55130 57074 METZ CEDEX 3</p> <p>Tél : <a href="tel:0387764031">03 87 76 40 31</a> (standard GRETA)</p>	<p>UFA MONDON 4 Boulevard de la defense 57 070 METZ</p> <p>Intervenant Technique : Monsieur BOCK Olivier <a href="mailto:olivier.bock@ac-nancy-metz.fr">olivier.bock@ac-nancy-metz.fr</a></p> <p>Tél : 03 87 65 66 22</p>

## MAPA N° 2024 – MONDON/01

### DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

**Le lundi 6 mai 2024**

Les établissements seront fermés pour congés scolaires  
du 22 avril au 4 mai 2024

## ARTICLE 1. ACHETEUR PUBLIC

La présente consultation est faite en application de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Cf page de couverture pour les coordonnées de l'acheteur public.

## ARTICLE 2. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION.

Cf CCAP 2024-MONDON/01 présent dans le DCE.

## ARTICLE 3. CARACTERISTIQUES ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 3.1. Durée du marché.

Ce marché s'exécute dans la période comprise entre la date de notification au titulaire et la date d'achèvement des garanties contractuelles.

### 3.2. VARIANTES.

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 3.3. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 3.4 QUANTITE GLOBALE ET MONTANT MAXIMUM DES PRESTATIONS.

Ce marché est passé sans montant minimum mais avec un montant maximum de 89 999,99€ HT.

### 3.5 PRIX ET MODE DE REGLEMENT DU MARCHE.

Les prestations objet du présent marché font l'objet d'un prix unitaire et ferme.

Les sommes dues aux titulaires seront payées par virement selon les conditions fixées dans l'article 8 du Contrat valant Acte d'Engagement et CCAP 2024 MONDON/01 présent dans le dossier de consultation.

## ARTICLE 4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION (DCE).

### 4.1. CONTENU DU DCE

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il comprend :

Nature du document	Commentaires
Le règlement de consultation (RC)	Commun à chacun des lots.
Contrat valant Acte d'Engagement et CCAP n°2024-MMONDON/01	Commun à chacun des lots.

### 4.2 RETRAIT DU DCE.

Les documents de la consultation sont disponibles par téléchargement à partir de l'adresse internet du profil acheteur qui est la suivante :

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/115000/show>

Le dossier de consultation peut être téléchargé jusqu'à la date limite de remise des offres.

Dès la consultation du dossier et avant la remise de l'acte d'engagement, le candidat prendra soin de signaler par écrit à l'acheteur public toute anomalie ou insuffisance qui lui apparaîtrait.

En aucun cas, il ne pourra arguer des imprécisions, des erreurs, des omissions ou des contradictions des documents de la consultation pour justifier une demande de supplément.

## ARTICLE 5. DOSSIER DE CANDIDATURE

**Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.**

Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 LES PIECES DE LA CANDIDATURE.

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

Nature du document	Commentaires
Déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.	
Capacités techniques et professionnelles.	Bilan succinct concernant les moyens alloués spécifiquement pour l'exécution des prestations objet du marché (moyens matériels et humains).

OU

Chaque candidat, s'il le désire, peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) document téléchargeable sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

En cas de groupement, ces pièces sont à fournir par chaque co-traitant. De même, dans cette hypothèse, la forme du groupement (soit solidaire, soit conjoint) sera précisée par les soumissionnaires l'acte d'engagement ainsi que le nom du mandataire.

NB :

- L'attestation de régularité fiscale et l'attestation de versement des cotisations et contributions sociales ne sont pas à fournir à ce stade de l'appel d'offres.

### 5.2 LES PIECES DE L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE.

#### 5.2.1 – LE DOSSIER DE L'OFFRE.

Nature du document	Commentaires
Un devis détaillé – signé et chiffré en HT et TTC valant BPU.	
Fiches techniques des produits demandés pour chaque lot.	Les fiches doivent contenir à minima les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- La description du produit ;</li><li>- La composition ;</li><li>- Le nom, la raison sociale et l'adresse du fabricant ;</li><li>- Le conditionnement ;</li><li>- Les caractéristiques environnementales le cas échéant.</li></ul>
Les garanties et conditions de livraison	Le cas échéant.
Un IBAN/BIC du candidat ou mandataire.	

NB :

- **Une offre incomplète sera considérée comme irrégulière et sera rejetée ;**
- Les offres ne contiendront aucune restriction ou réserve, sous peine de nullité.

## ARTICLE 6. MODALITES DE DEPOT DES OFFRES

### 6.1 TRANSMISSION PAPIER.

Depuis le 1er octobre 2018, tous les échanges pendant la procédure de passation des marchés publics doivent être dématérialisés. **En conséquence, les offres remises sous format « Papier » seront déclarées irrégulières et rejetées sans que le fournisseur ne puisse s'y opposer.**

Exception à la règle toutefois pour la copie de sauvegarde qui pourra encore revêtir le format papier.

### 6.2 TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE.

Les dossiers sont déposés sur la plateforme sécurisée "La salle des marchés", accessible gratuitement en cliquant sur le lien suivant : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/115000/show>

pour le **lundi 6 mai 2024 - 12h00 dernier délai.**

Les dépôts sont horodatés.

Il est vivement conseillé d'adresser au pouvoir adjudicateur, une copie de sauvegarde sous support électronique, destinée à se substituer à l'offre transmise par voie électronique en cas de dysfonctionnement informatique.

Le support est transmis sous pli cacheté (une seule enveloppe) avec les mentions suivantes :

- La raison sociale et l'adresse de l'entreprise ;
- La dénomination de l'appel d'offres : « Réseau informatique – 2024-MONDON/01 » ;
- La mention « Ne pas ouvrir » ;
- La mention « copie de sauvegarde ».

Il peut être déposé contre récépissé au pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante :

**Lycée Robert Schuman**  
GRETA LORRAINE NORD  
20, Rue de Belletanche  
57074 Metz cedex 3

L'enveloppe contenant le support électronique doit parvenir au pouvoir adjudicateur pour le **lundi 6 mai 2024 - 12h00 dernier délai.**

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans trois circonstances précises :

- Lorsqu'un programme malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur (virus) ;
- Lorsque l'offre initiale n'a pas pu être ouverte ;
- Lorsque l'offre initiale n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des offres pour cause de défaillance du dispositif électronique mis en place par le pouvoir adjudicateur. (A condition que la copie de sauvegarde soit arrivée dans les délais).

**Tout fichier constitutif de l'offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le candidat par un anti-virus régulièrement mis à jour.**

En cas de fichier initial infecté et en l'absence de copie de sauvegarde également exempte de virus, l'offre du candidat sera rejetée.

La procédure de préparation et de dépôt des plis est détaillée dans la rubrique « AIDE » sur Achatpublic.com, Espace Entreprise.

Le pli ainsi constitué sera crypté par Achatpublic.com avant transmission.

L'horodatage de la plateforme est l'heure de Paris, tous les événements intervenant en guichet de dépôt sont horodatés par l'horloge du serveur Marché-Public.com.

Seule cette référence de temps fera foi en termes de qualification des plis « hors délai ».

#### **ATTENTION :**

Les plis sont « hors délais » si leur téléchargement se termine après la date et heure limite.

Si la transmission du pli a commencé avant la fin du délai, mais s'est achevée après ce délai, et si une copie de sauvegarde a été reçue dans ce délai, elle sera ouverte.

Seule la bonne fin de transmission d'un dossier complet générera l'accusé réception valant attestation de dépôt.

Après la date limite de remise des plis, les offres déposées ne peuvent plus être retirées, ni modifiées. Le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre (cf. article 3.3 du présent RC).

## ARTICLE 7. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2142-1, R2143-11 et 14, R2144-1 à 7 et R2151-5, L2152-1 à 4, R2152-1 à 7, L2152-5 et 6, L2152-7 et 8 et donnera lieu au classement des offres.

Pour chacun des lots, une commission technique se chargera de sélectionner les titulaires de chacun des lots.

### 7.1 SELECTION DES CANDIDATURES.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Capacités techniques et financières ;
- Capacités professionnelles.

### 7.2 JUGEMENT DES OFFRES.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée en fonction des critères et sous critères pondérés suivants :

#### **Prix du Devis : 30%**

Comparaison du prix HT et TTC des devis.

#### **Planification et délais : 20%**

#### **Valeur Technique - Qualité des produits : 25%**

#### **Qualité de l'Offre de Service (Prestations logicielles) : 15%**

#### **Compétences et références du prestataire :10%**

Le jugement des offres donnera lieu à un classement.

Dans le cas plusieurs candidats arriveraient ex-aequo à la première place du classement, priorité sera donné au candidat qui aura obtenu la meilleure note à la valeur technique – qualité des produits.

## ARTICLE 8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET QUESTIONS.

Les questions techniques doivent être posées au référent technique indiqué en page 1.

Les questions d'ordre administratif doivent être posées au GRETA LORRAINE NORD

Toutes questions relatives à la présente consultation devront être transmises uniquement sur la plateforme de publication.

**Ces questions devront être transmises avant le 19 avril 2024 – 12h – délai de rigueur.**

Il ne sera apporté aucune réponse pour les questions arrivées hors délais.

Les réponses apportées seront portées à la connaissance de l'ensemble des candidats avant vendredi 19 avril 17h.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## ARTICLE 9. NEGOCIATION AVEC LES CANDIDATS.

Après analyse des offres déposées, l'acheteur se réserve la possibilité d'engager librement des négociations avec les candidats classés aux deux premiers rangs et dont le dossier de candidature et l'offre présentée sont conformes aux spécifications exigées par les documents de la consultation.

Cette négociation peut porter sur tous les aspects de l'offre du soumissionnaire.

## ARTICLE 10. ATTRIBUTION ET TRANSMISSION DES DOCUMENTS AVANT NOTIFICATION.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat pressenti produise dans le délai imparti et rappelé dans la lettre d'attribution, les certificats et attestations de l'article L2141-2 et R2143-3 qui sont les suivants :

- Certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant la satisfaction aux obligations fiscales ou NOTI2 ;
- Une attestation de versement des cotisations et contributions sociales datée de moins de 6 mois.

**Il reste possible de fournir ces documents spontanément avec le dossier de candidature.**

A défaut, l'attributaire sera éliminé et le marché attribué au candidat classé en 2<sup>ème</sup> position.

## ARTICLE 11. JURIDICTION COMPETENTE

En cas de litige, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Strasbourg.

Coordonnées :

31, avenue de la Paix - BP 51038

67070 Strasbourg Cedex

Téléphone : 03 88 21 23 23

Greffe du tribunal :

Télécopie : 03 88 36 44 66

Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

Greffe des référés :

Télécopie : 03 88 21 23 33

Courriel : [referes.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:referes.ta-strasbourg@juradm.fr)